

**Arrêté municipal
REGLEMENT PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
RUE WESENDORF**

Le Maire de la commune de DEMOUVILLE

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions du Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
Vu la demande d'arrêté de police de circulation en date du 11 septembre 2020, présentée par l'entreprise FCM Construction, chargée d'exécuter des travaux pour Monsieur Lehoux, 13 rue Wesendorf à Demouville,
Vu l'intérêt général,
Considérant qu'à l'occasion des travaux qui auront lieu rue **Wesendorf à Demouville**, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 14 septembre au 18 septembre 2020, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit au niveau du chantier, pour cause d'occupation du domaine public par une benne devant le 13 rue Wesendorf.

Article 2 : L'installation de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise FCM Construction.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Police Urbaine
- Monsieur le chef du Bureau de Police de Mondeville
- Madame le Maire
- Monsieur le Maire Adjoint délégué à la sécurité
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le brigadier-chef principal de la Ville de Demouville
- Monsieur le responsable des Services Techniques de la Ville de Demouville
- L'entreprise FCM Construction.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera également adressé pour information :

- au SAMU centre 15 – côte de Nacre
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours – services opérationnels
- à la Communauté Urbaine Caen la mer (service de collecte : OM/Déchets verts/tri sélectif).

A Demouville, le 14 septembre 2020

Le Maire,



Ludovic ROBERT

